

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-169/ST

OBJET : Réglementation temporaire de la circulation
Rue du Collège – Travaux de remplacement d'une plaque de chambre effectués
par ESCOT TELECOM

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison de travaux de remplacement d'une plaque de chambre sur la chaussée effectués par ESCOT TELECOM, il convient de réglementer la circulation rue du Collège :

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès à la rue du Collège depuis la rue de Belloy et l'accès à la rue de Belloy depuis la rue du Collège sont formellement interdits à tout véhicule, conformément au plan annexé :

**Le Lundi 02 juillet 2018
De 8 heures 30 à 17 heures 30**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue, gérée et enlevée par l'entreprise ESCOT TELECOM, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Affiché le : 26 Juin 2018

Fait à Saint-Flour, le 22 juin 2018

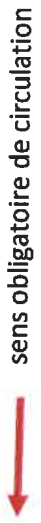
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Michel SEYT



Réglementation temporaire de la circulation

Rue du Collège — Remplacement d'une plaque de chambre effectué par ESCOT TELECOM



sens obligatoire de circulation



zone de travaux

